

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six du mois de juin à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le dix-neuf du mois de juin 2024, s'est réuni au Palais des Congrès de DIGNE-LES-BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Année 2024
Séance du 26 juin 2024

N°02

Objet : Décision Modificative
N°1

Est nommé secrétaire de séance : Gilbert REINAUDO

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BONZI Maryse, BOGHOSSIAN Alex, BOURJAC Bruno, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, COCHET Brigitte, COMTE Jean-Paul (à partir du rapport n° 3), COSSERAT Sandrine (pour les rapport n° 1 à 6, puis n°23, 24, 28 et 29), DEORSOLA Jean-Paul, ESCLAPEZ Nathalie, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HONNORAT Michèle, ISOARD Christian, KUHN Francis, MOLINARI Frédéric, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie-Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, REINAUDO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SAVORNIN Béatrice (à partir du rapport n° 7), TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean-Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BOYER Christian a donné pouvoir à SUAOU Pierre

Etaient représentés :

ARBOUX-TROMEL Corinne a donné pouvoir à KUHN Francis
AUZET Guy a donné pouvoir à ISOARD Christian
BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU HAYER Italo
CHALVET Gilles a donné pouvoir à HONNORAT Michèle
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à CAZERES Benoit (pour les rapports n° 7 à 22 – n° 25 à 27 – n° 30 à 34)
COUTON Marie-Rose a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole
DECROIX Hugo a donné pouvoir à AUDRAN Michel
DE SOUZA Benoit a donné pouvoir à PAIRE Marie-Claude
DOMINICI Pascale a donné pouvoir à VIVOS Patrick
MAGAUD Marie-José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
MOULARD Damien a donné pouvoir à PEREIRA Georges
MULLER Emmanuel a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine (pour les rapport n° 1 à 6, puis n°23, 24, 28 et 29)
PARIS Mireille a donné pouvoir à GRANET-BRUNELLO Patricia
SEVENIER Jean a donné pouvoir à MOLINARI Frédéric
SOLTANI Boulares a donné pouvoir à SANCHEZ Pierre Bernard

Etaient excusés :

BALIQUE François, BASSET Françoise, BERTRAND Philippe, ESTIENNE Claude, FIGUIERE Marie-José, FLORES Sylvain, JOUVES Marc, LAQUET Laura, PELESTOR Michel, REBOUL Childéric, RICHAUD Véronique, RISSO Gilbert, SEJOURNE Daniel, UGHETTO Wendy, URQUIZAR Danièle

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2024

Application agréée E-legalite.com

Monsieur BONDIL Marc, rapporteur, expose ce qui suit :

L'exécution du budget de l'exercice 2024 nécessite quelques ajustements.

Je vous propose la décision modificative suivante :

Budget général

Section fonctionnement

- après la préparation du budget ont été notifiées à PAA les régularisations sur les fractions de TVA perçues en 2023, les crédits au chapitre 014 (atténuation de recettes) doivent donc être augmentés.

- la Région a rejeté tardivement les titres émis en 2023 par PAA pour la participation de cette dernière au coût d'exploitation des lignes de Riez et de Sisteron (lignes non doublées), il convient de réduire le titre émis en 2023 pour la ligne Riez (augmentation des crédits inscrits au chapitre 67) et augmenter le titre émis pour la ligne Sisteron (crédits au chapitre 74).

Section investissement

- il convient de prévoir les crédits relatifs à l'aménagement du site Géoparc du Bois Noir sur la commune de Turriers, le montant étant intégralement remboursé par la CC du Sisteronnais-Buech en opération sous mandat et non en travaux propres à PAA

- il convient aussi d'abonder en recette et en dépense la subvention perçue du FNCCR à reverser aux communes bénéficiaires du projet.

BUDGET PRINCIPAL			
Dépenses		Recettes	
Investissement			
458-458124 Travaux sous mandat (Opération 40+ 400 bâtiments)	100 000	458-458224 Travaux sous mandat (opération 40+400 bâtiments)	100 000
458-4581241 (Géoparc Bois Noir)	60 000	458-4582241 (Géoparc Bois Noir)	60 000
TOTAL	160 000	TOTAL	160 000
Fonctionnement			
67-673-81 réduction titre 2023 participation Région au transport	30 000	74-7472-81 Régularisation 2023 Participation Région au transport	4 000
014- 73951-01 régularisation 2023 fraction de TVA en remplacement THRP	44 461		
014-73952-01 régularisation 2023 fraction de TVA en remplacement CVAE	18 032		
60612-0201 Electricité	-88 493		
TOTAL	4 000	TOTAL	4 000

Sur les budgets Eau et Assainissement, les crédits de travaux sont diminués pour augmenter les crédits d'admission de créances en non- valeur et de créances éteintes.

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2024

Application agréée E-legalite.com

Le conseil d'exploitation de la régie de l'eau et assainissement a donné un avis favorable sur le projet de décision modificative ci- dessous lors de sa réunion du 14/06/2024.

BUDGET ANNEXE REGIE ASSAINISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Investissement			
2315- Travaux	-19 000	021- Virement de la section de fonctionnement	-19 000
TOTAL	-19 000	TOTAL	-19 000
Fonctionnement			
023-Virement à la section d'investissement	-19 000		
6541- créances admises en non valeur	+9 000		
6542- créances éteintes	+ 10 000		
TOTAL	0	TOTAL	0

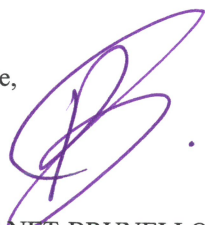
BUDGET ANNEXE REGIE EAU			
Dépenses		Recettes	
Investissement			
2315- Travaux	-30 000	021- Virement de la section de fonctionnement	-30 000
TOTAL	-30 000	TOTAL	-30 000
Fonctionnement			
023-Virement à la section d'investissement	-30 000		
6541- créances admises en non valeur	+ 12 000		
6542- créances éteintes	+ 18 000		
TOTAL	0	TOTAL	0

Je vous propose donc

- d'approuver la décision modificative ci -dessus.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
Après en avoir délibéré et procédé au vote
Approuve les propositions présentées
A l'unanimité
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO

Pour extrait conforme



Le secrétaire de séance,



Gilbert REINAUDO

PUBLIE LE :

08 JUIL. 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2024

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20240626-02_26062024